



RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Comment la pacifier
et la sécuriser ?

Jeudi 30 juin 2011

9h00 - 17h00

Hôtel Régina,
2 place des Pyramides, Paris 1^{er}

La Lettre des Juristes d'Affaires, le Lamy Social et Les Cahiers du DRH
vous proposent de rencontrer dans le cadre d'une **Journée-débats** :

Paul-Henri ANTONMATTEI,
Professeur à l'Université Montpellier I

Stéphane BÉAL,
Avocat associé, Directeur adjoint du département droit social,
Cabinet Fidal

Bernard BOUBLI,
Doyen honoraire de la chambre sociale de la Cour de cassation

Dominique JOURDAN,
Avocat associé, Barthélemy Avocats

Marie-Françoise LEMAITRE,
Chargée des fonctions de maître des requêtes au Conseil d'Etat,
ancienne sous-directrice adjointe des relations individuelles
et collectives du travail à la DGT

Marie-France MAZARS,
Conseiller doyen de la chambre sociale de la Cour de cassation

Les débats seront animés par :

Alain DUPAYS,
Directeur du Lamy Social,
Rédacteur en chef des Cahiers du DRH

En partenariat avec :

Lamy Social
Les Cahiers du DRH

Consultez nos programmes sur www.wk-rh.fr

LES
JOURNÉES
DÉBATS



de la
**Lettre des
Juristes
d'Affaires**

RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Comment la pacifier et la sécuriser ?

Les nouveaux modes pacifiés de rupture du contrat de travail nécessitent du doigté, de **la mesure** et une parfaite maîtrise de leurs mécanismes, sans négliger leur impact financier. Les licenciements traditionnels, la transaction, et les dispositifs de préretraites qui subsistent, n'échappent pas non plus à cette règle.

Jusqu'où ne pas aller trop loin dans l'utilisation de la rupture conventionnelle ? Peut-on rompre le contrat de travail à l'amiable sans passer par cette procédure ?

Quelle est encore aujourd'hui l'utilité de la transaction ?

Peut-on recourir à un plan de départ volontaire en dehors de toute difficulté économique ?

Quels sont les points clés de la procédure de licenciement à ne surtout pas négliger ?

Quelles sont les irrégularités de forme de nature à remettre en cause sa « validité » ?

Que reste-t-il à ce jour des préretraites et quel en est le coût ?

Pour vous y retrouver et ne pas commettre d'erreur fatale, **La Lettre des Juristes d'Affaires** a réuni d'éminents spécialistes qui vous indiqueront les pièges à éviter et qui vous expliqueront comment réaliser un **sans faute**.

Cette conférence s'adresse aux :

- Avocats
- DRH et responsables RH
- Directeurs juridiques
- Juristes d'entreprises



Jeudi 30 juin 2011 de 9h00 à 17h00

Programme

8h30

Accueil des participants - Service du petit-déjeuner

9h00

PACIFICATION DES RUPTURES

- Rupture conventionnelle et rupture d'un commun accord :
 - les cas risqués et interdits
 - les procédures à respecter
- Plans de départ volontaires :
 - alternative au licenciement économique ou/et outil de GPEC ?
 - mode d'emploi
 - droits des salariés
- Transaction : actualité et utilité

12h30

Déjeuner

14h00

ACTUALITÉS ET QUESTIONS RÉCURRENTES

- Nouveau régime social et fiscal des indemnités de rupture :
 - éclaircissements de l'administration
 - régime transitoire
 - régime de croisière
- Chausse trappes de la procédure de licenciement :
 - irrégularités de forme affectant la « validité » du licenciement
 - sanctions des autres irrégularités
 - cumul de sanctions
- Les préretraites :
 - état des lieux
 - coût
 - préretraites Unedic
 - alternatives aux préretraites

17h00

Clôture de la journée

Tout au long de la journée, une large place sera donnée aux questions des participants.

Les Journées-débats de la Lettre des Juristes d'Affaires

Hôtel Régina - Paris 1^{er}

